PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET

Procès-verbal d'une session régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de L'Islet, tenue à la salle du conseil de l'Édifice Adélard-Godbout à Saint-Jean-Port-Joli, le lundi 14 septembre 2026 à 19 h 30.

Étaient présent(e)s :

M^mes^	Mélanie Bourgault	Saint-Marcel
	Véronique Brillant	Sainte-Louise
	Anne Caron	Saint-Damase-de-L'Islet
	Nathalie Chouinard	Saint-Omer
	Roxane Martine Coutu	Saint-Roch-des-Aulnaies
	Luce Morneau	Tourville
MM.	Normand Caron	Préfet
	François Diguer	Saint-Aubert
	René Laverdière	Saint-Adalbert
	Jean-Pierre Lebel	Saint-Jean-Port-Joli
	Mario Leblanc	Saint-Pamphile
	Gilles Maltais	Saint-Cyrille-de-Lessard
	Germain Pelletier	L'Islet
	Daniel Robichaud	Sainte-Perpétue
	Alphé Saint-Pierre	Sainte-Félicité

Également présent(e)s :

M.	Frédéric Corneau	Directeur général
M^mes^	Marie-Josée Bernier	Adjointe à la direction générale
	Guylaine Harton	Directrice générale adjointe

1- OUVERTURE DE LA SESSION

Après vérification du quorum, la session est officiellement ouverte sous la présidence du préfet, M. Normand Caron, qui souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

102-09-26 Il est proposé par M. René Laverdière et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

1- Ouverture de la session

2- Adoption de l'ordre du jour

3- Adoption du procès-verbal de la session du conseil du 13 juillet 2026

4- Première période de questions pour le public

5- Aménagement du territoire

5.1- Adhésion de la Municipalité de Saint-Pamphile à l'entente intermunicipale en matière d'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à la protection de l'environnement

6- Administration

6.1- Rapport des dépenses autorisées du 1er juin au 31 juillet 2026

6.2- Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité administratif du 18 juin 2026
6.3- Ressources humaines – Nomination

7- Développement local et régional

7.1- Fonds régions et ruralité, volet 3 – Signature innovation : rapport final et reddition des dépenses totales de l'entente
7.2- Fonds régions et ruralité 2020-2025, volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale : octroi d'un mandat et affectation des sommes résiduelles

8- Développement économique

9- Transport de personnes

9.1- Programme d'aide au transport collectif régional – Municipalité amie des aînés (PATCR-MADA) : octroi de mandats

10- Sécurité incendie

10.1- Mise à niveau des tours de communication de la MRC – Plans et devis – Autorisation appel d'offres sur invitation

11- Gestion des matières résiduelles

12- Évaluation foncière

12.1- Motion de remerciements – Madame Marielle Jean – Préposée à l'évaluation

13- Cour municipale

14- Alliance de l'énergie de l'Est

15- Compte rendu des comités

16- Suivi des rencontres du préfet

17- Deuxième période de questions pour le public

18- Autres sujets

19- Prochaine rencontre

20- Levée de la session

Tous les membres du conseil étant présents, il est de plus résolu d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour, tout en demeurant conforme aux dispositions de l'article 148.1 du *Code municipal* :

6.4- Dépôt des résultats financiers – 31 août 2026
12.2- Demande d'extension pour le dépôt des rôles d'évaluation de L'Islet, Saint-Jean-Port-Joli et Saint-Roch-des-Aulnaies
18.1- COFEC – Offre d'acquisition du bâtiment «Le Batelier»

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DU CONSEIL DU 13 JUILLET 2026

103-09-26 Il est proposé par M. Germain Pelletier et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la session régulière du conseil du 13 juillet 2026, tel que rédigé.

4- PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Aucune question n'est soumise aux membres du conseil.

5- AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

5.1- Adhésion de la Municipalité de Saint-Pamphile à l'entente intermunicipale en matière d'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à la protection de l'environnement

104-09-26 **CONSIDÉRANT QUE** la MRC de L'Islet, la Municipalité de Saint-Adalbert, la Municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet, la Municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, la Municipalité de Sainte-Louise, la Municipalité de Saint-Marcel, la Municipalité de Saint-Omer et la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies ont signé une entente intermunicipale en matière d'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à la protection de l'environnement (règlement 03-95), et ce, conformément aux dispositions des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C 27.1);

CONSIDÉRANT QUE l'article 11 de cette entente (règlement 03-95) prévoit les modalités d'adhésion d'une autre municipalité et indique ceci :

«Toute autre municipalité désirant adhérer à la présente entente peut le faire sous réserve des conditions suivantes :

a) elle doit obtenir le consentement de toutes les parties à l'entente;
b) elle accepte les conditions qu'elle-même et les parties à la présente entente conviennent, autorisée par une résolution de la municipalité adhérente et des autres parties.»;

CONSIDÉRANT QUE le 10 août 2026, la Municipalité de Saint-Pamphile a adopté une résolution (numéro 2026-177) dans laquelle elle accepte d'adhérer à l'entente intermunicipale en matière d'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à la protection de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités faisant partie de l'entente (règlement 03-95) ont toutes adopté une résolution pour accepter l'adhésion de la Municipalité de Saint-Pamphile;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'addenda n° 1 à l'entente intermunicipale a été présenté au conseil de la MRC et que ses membres en ont pris connaissance;

CONSIDÉRANT QUE M. Mario Leblanc, maire de la Municipalité de Saint-Pamphile, a déclaré être en situation de conflit d'intérêts relativement au présent dossier et, en conséquence, s'est abstenu de participer aux délibérations et au vote sur cette question;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René Laverdière et résolu à l'unanimité des membres présents et habiles à voter :

- D'ACCEPTER l'addenda n° 1 de l'Entente intermunicipale en matière d'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à la protection de l'environnement (règlement 03-95);

- QUE cet addenda confirme l'ajout de la Municipalité de Saint-Pamphile et indique que le nombre d'heures réservé à la Municipalité de Saint-Pamphile pour l'année 2026 soit de 16 heures par semaine au taux horaire de 75,00 $/heure, incluant tous les frais (frais de déplacement, repas, administration, formation, téléphone, etc.);

- D'AUTORISER le préfet et le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC de L'Islet, ledit addenda.

6- ADMINISTRATION

6.1- Rapport des dépenses autorisées du 1er juin au 31 juillet 2026

Le directeur général dépose le rapport des dépenses autorisées dans le cadre de la délégation de pouvoir de dépenser et du suivi des décaissements relatifs aux engagements du conseil pour la période du 1er juin au 31 juillet 2026 totalisant 1 917 438,31 $, incluant la rémunération du personnel.

6.2- Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité administratif du 18 juin 2026

Le directeur général dépose, pour information, le procès-verbal de la rencontre du comité administratif du 18 juin 2026.

6.3- Ressources humaines – Nomination

105-09-26 **CONSIDÉRANT QUE** la MRC de L'Islet a procédé à l'embauche de M. Kader Bafoutche à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement;

CONSIDÉRANT QUE la période probatoire de M. Kader Bafoutche a été complétée et évaluée positivement par la direction le 20 août 2026, notamment quant à son rendement, son intégration au sein de l'équipe et sa contribution aux objectifs de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. François Diguer et résolu à l'unanimité :

- QUE le conseil de la MRC de L'Islet ratifie l'embauche de M. Kader Bafoutche à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement;

- QUE les conditions de travail applicables soient celles prévues conformément à la convention collective des employés syndiqués de la MRC de L'Islet.

6.4- Dépôt des résultats financiers – 31 août 2026

Le directeur général dépose, pour information, un tableau de suivi du budget annuel présentant les projections financières au 31 décembre 2026.

Il dépose également un rapport faisant état des factures de plus de 5 000 $ ainsi que des fournisseurs dont le total des factures excède 25 000 $.

7- DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

7.1- Fonds régions et ruralité, volet 3 – Signature innovation : rapport final et reddition des dépenses totales de l'entente

106-09-26 **CONSIDÉRANT QUE** l'annexe B de l'entente Signature innovation précise que les MRC doivent produire, adopter, déposer sur leur site Web pour le 4 octobre 2026 un rapport final et envoyer au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation un rapport d'utilisation des sommes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Anne Caron et unanimement résolu :

- D'ADOPTER le rapport final et la reddition d'utilisation des sommes totales du Fonds régions et ruralité, volet 3 – Signature innovation.

7.2- Fonds régions et ruralité 2020-2025, volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale : octroi d'un mandat et affectation des sommes résiduelles

107-09-26 **CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a créé le Fonds régions et ruralité pour soutenir spécifiquement des territoires en difficulté sur le plan économique, dont la MRC de L'Islet, par l'intermédiaire du volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE le MAMH, la MRC de L'Islet, les municipalités de Saint-Adalbert, Sainte-Félicité, Saint-Omer et Tourville ont signé une Entente de vitalisation et qu'un Fonds de vitalisation en découle représentant des investissements de plus de 1,2 M$;

CONSIDÉRANT QU' un avenant à cette entente a été signé en février 2025 pour prolonger sa durée jusqu'au 31 mars 2028 ou jusqu'à la réalisation des objectifs et obligations prévus dans l'entente;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de L'Islet a adopté le 11 mai 2026 dernier, par la résolution numéro 066-05-26, le rapport d'utilisation 2020-2026 des sommes du volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE le projet «*Fierté jeunesse»* (15 000 $) a depuis été annulé et que le projet «*Formation outils partagés – Suite Office»* (6 000 $) a été affecté à une autre enveloppe, chiffrant les sommes résiduelles pour le Volet B – Soutien aux projets structurants issus d'une démarche de concertation entre les sept (7) municipalités du sud à un total de 35 253 $;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. François Diguer et résolu à l'unanimité :

- D'OCTROYER un mandat à Terra Terre, solutions écologiques pour la réalisation du projet «*Stratégie*

régionale des sentiers du Plateau appalachien» pour un montant de 16 425 $;

- DE RÉSERVER une somme de 18 828 $ pour le projet «*Planification et mise en œuvre du futur Plan d'action de développement des municipalités du sud de la MRC de L'Islet*»;

- QUE ces sommes soient puisées à même l'enveloppe résiduelle du Fonds régions et ruralité, volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale.

8- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Monsieur François Diguer, maire de la Municipalité de Saint-Aubert, fait part aux membres du conseil de son souhait que la MRC, au-delà de ses obligations liées aux différents programmes en matière de développement économique, privilégie davantage, au cours des prochaines années, des actions visant à mieux documenter et orienter le développement économique régional.

Il propose notamment que la MRC puisse réaliser des études ou retenir les services de firmes spécialisées afin, dans un premier temps, de dresser un portrait de la situation économique du territoire et, par la suite, de dégager des orientations et des perspectives de développement permettant de soutenir la prospérité économique de la région à long terme.

9- TRANSPORT DE PERSONNES

9.1- Programme d'aide au transport collectif régional – Municipalité amie des aînés (PATCR-MADA) : octroi de mandats

108-09-26 **CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) a mis en place le Programme d'aide au transport collectif régional – Municipalité amie des aînés (PATCR-MADA), visant notamment à améliorer la mobilité des personnes aînées vivant en milieu rural, éloigné ou isolé;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Islet a adopté la résolution numéro 144-09-25 confirmant sa participation au projet sous forme de ressources humaines et de soutien à la promotion du transport collectif;

CONSIDÉRANT QUE le MTMD a accordé à la MRC de L'Islet une aide financière de 50 000 $ pour la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit notamment l'embauche de deux agentes de familiarisation en transport collectif afin d'informer, d'accompagner et de soutenir les personnes aînées dans l'utilisation des services de transport collectif sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE l'ABC des Hauts Plateaux et le Centre d'action bénévole (CAB) de Montmagny-L'Islet contribueront à la réalisation du projet dans les secteurs qui leur sont respectivement confiés;

CONSIDÉRANT QUE ce projet contribue à favoriser l'autonomie, l'inclusion sociale et la mobilité des personnes aînées du territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière accordée par le MTMD permet la réalisation du projet sans contribution financière additionnelle de la MRC, outre les ressources déjà prévues à la résolution numéro 144-09-25;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Maltais et résolu à l'unanimité :

- D'AUTORISER la MRC de L'Islet à conclure des ententes de gré à gré avec l'ABC des Hauts Plateaux et le Centre d'action bénévole (CAB) de Montmagny-L'Islet pour la réalisation des activités prévues dans le cadre du projet PATCR-MADA;

- D'AUTORISER le versement de l'aide financière accordée par le ministère des Transports et de la Mobilité durable, pour un montant total de 50 000 $, selon la répartition suivante :

 - Centre d'action bénévole (CAB) de Montmagny-L'Islet : 28 500 $;
 - ABC des Hauts Plateaux : 21 500 $;

- DE PRÉCISER que ces sommes devront être utilisées aux fins de la réalisation du projet PATCR-MADA, notamment pour l'embauche et la rémunération des agentes de familiarisation en transport collectif;

- DE PRÉCISER que la contribution financière accordée par le MTMD permettra la réalisation du projet sans impact financier additionnel pour la MRC;

- D'AUTORISER le préfet et le directeur général à signer, pour et au nom de la MRC de L'Islet, les ententes ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente résolution.

10- SÉCURITÉ INCENDIE

10.1- Mise à niveau des tours de communication de la MRC – Plans et devis – Autorisation appel d'offres sur invitation

109-09-26 **CONSIDÉRANT QUE** les équipements de télécommunication utilisés pour les services de sécurité incendie sur le territoire de la MRC nécessitent une mise à niveau;

CONSIDÉRANT QUE la modernisation de ces équipements vise notamment à améliorer la fiabilité et la couverture des communications ainsi qu'à assurer la sécurité des intervenants et de la population;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation des travaux de mise à niveau nécessitera la tenue d'un appel d'offres public;

CONSIDÉRANT QUE des plans et devis doivent préalablement être préparés afin de définir les travaux à réaliser et de permettre la préparation de cet appel d'offres public;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alphé Saint-Pierre et résolu à l'unanimité :

- QUE le conseil de la MRC de L'Islet autorise la direction générale à procéder à un appel d'offres sur invitation afin de retenir les services professionnels requis pour la préparation des plans et devis nécessaires à la mise à niveau des infrastructures de télécommunication utilisées en sécurité incendie;

- QUE ces plans et devis servent notamment à la préparation et au lancement subséquent d'un appel d'offres public pour la réalisation des travaux;

- QUE la direction générale soit autorisée à effectuer les démarches nécessaires à cet appel d'offres sur invitation, conformément aux règles contractuelles applicables à la MRC.

11- GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun sujet.

12- ÉVALUATION FONCIÈRE

12.1- Motion de remerciements – Madame Marielle Jean – Préposée à l'évaluation

110-09-26 **CONSIDÉRANT QUE** M^{me} Marielle Jean, préposée au Service d'évaluation de la MRC de L'Islet, prendra sa retraite à la fin du mois de septembre 2026, après trente-neuf (39) années de service au sein de l'organisation;

CONSIDÉRANT QUE tout au long de ces années, elle a exercé ses fonctions avec professionnalisme, rigueur, constance et dévouement;

CONSIDÉRANT QUE son expérience, sa connaissance du milieu et son engagement ont contribué au bon fonctionnement du Service d'évaluation et à la qualité des services offerts par la MRC;

CONSIDÉRANT QUE trente-neuf (39) années de service au sein d'une même organisation constituent un parcours professionnel remarquable et digne de reconnaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René Laverdière et résolu à l'unanimité :

- DE SOULIGNER le départ à la retraite de M^{me} Marielle Jean après trente-neuf (39) années de service au sein de la MRC de L'Islet;

- DE LA REMERCIER sincèrement pour son engagement, son professionnalisme et sa contribution au fil des années;

- DE LUI TRANSMETTRE les meilleurs vœux du conseil de la MRC de L'Islet pour une retraite heureuse et pleinement méritée.

12.2- Demande d'extension pour le dépôt des rôles d'évaluation de L'Islet, Saint-Jean-Port-Joli et Saint-Roch-des-Aulnaies

111-09-26 **CONSIDÉRANT QUE** l'article 71 de la *Loi sur la fiscalité municipale* permet de reporter le dépôt d'un rôle d'évaluation;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de confection des rôles d'évaluation des municipalités de L'Islet, Saint-Jean-Port-Joli et Saint-Roch-des-Aulnaies risquent d'être retardés pour différentes raisons;

CONSIDÉRANT QU' il n'est pas assuré que lesdits rôles pourront être déposés pour le 15 septembre 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Anne Caron et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le prolongement du délai pour le dépôt des rôles d'évaluation des municipalités de L'Islet, Saint-Jean-Port-Joli et Saint-Roch-des-Aulnaies, et ce, au plus tard le 1er novembre 2026.

13- COUR MUNICIPALE

Aucun sujet.

14- ALLIANCE DE L'ÉNERGIE DE L'EST

Aucun sujet.

15- COMPTE RENDU DES COMITÉS

Madame Anne Caron, maire de la Municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet et membre du comité santé de la MRC, présente aux membres du conseil les principaux éléments abordés lors de la rencontre du comité santé tenue plus tôt dans la journée avec M. Marco Bélanger, nouveau président-directeur général du CISSS de Chaudière-Appalaches.

16- SUIVI DES RENCONTRES DU PRÉFET

Monsieur Normand Caron, préfet, présente un compte rendu des rencontres et des activités auxquelles il a participé au cours des dernières semaines, notamment sa participation à l'analyse des projets déposés dans le cadre du volet 1 du Fonds régions et ruralité.

Il fait également état de sa participation à une séance du conseil d'administration de l'Alliance de l'Est, au cours de laquelle le budget de l'organisme pour l'année 2027 a été adopté.

17- DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Aucune question n'est soumise aux membres du conseil.

18- AUTRES SUJETS

18.1- COFEC – Offre d'acquisition du bâtiment «Le Batelier»

112-09-26 **CONSIDÉRANT QUE** la Corporation des fêtes, événements et espaces culturels de Saint-Jean-Port-Joli (COFEC) est proprié-

taire du bâtiment «*Le Batelier*», situé à Saint-Jean-Port-Joli et actuellement utilisé comme hub créatif de la MRC de L'Islet;

CONSIDÉRANT QUE la COFEC a transmis à la MRC de L'Islet, le 17 juin 2026, une offre de vente dudit bâtiment pour la somme de 210 000 $;

CONSIDÉRANT QUE le comité administratif de la MRC a analysé cette offre lors de sa séance du 14 septembre 2026;

CONSIDÉRANT QUE le comité administratif, par sa résolution numéro C.A-2261, a recommandé au conseil de la MRC de ne pas procéder à l'acquisition du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC a pris connaissance de l'offre de la COFEC ainsi que de la recommandation du comité administratif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Anne Caron et résolu à l'unanimité :

- DE REFUSER l'offre de vente transmise par la COFEC le 17 juin 2026 relativement à l'acquisition, par la MRC de L'Islet, du bâtiment «*Le Batelier*» pour la somme de 210 000 $;

- D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à informer la COFEC de la présente décision.

19- PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine séance régulière du conseil de la MRC est prévue le mardi 13 octobre 2026 à 19 h 30.

20- LEVÉE DE LA SESSION

113-09-26 Monsieur Mario Leblanc propose la levée de l'assemblée. Il est 20 h 20.

Normand Caron, préfet

Je, Normand Caron, préfet, atteste que ma signature au présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Frédéric Corneau, greffier-trésorier